



AVIS DE COURSE

19^{ème} trophée Dominique SEMAC

Grade : 5A

Samedi 2 & dimanche 3 septembre 2023

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

0. PRÉAMBULE [NP]

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Des moyens digitaux via l'application « Télégram » et le groupe « UNM - SEMAC 2023 » seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 Le règlement du championnat et des trophées inshore et offshore Méditerranée en équipages IRC – UNCL 2023, les règles de course Osiris habitables 2023 et les règles de classe des séries monotypes.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

Les annexes aux instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et téléchargeables sur la page de la <https://www.unm1882.fr/trophee-semac-2023>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel sera totalement dématérialisé.

Les annonces officielles seront faites par le biais de l'application « Télégram ». Intégrez le groupe « UNM - SEMAC 2023 » pour recevoir toutes les annonces officielles.

19^{ème} édition de la régate « Trophée Dominique SÉMAC » 2 & 3 Septembre 2023





- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 3.3 La VHF est obligatoire; il est recommandé de veiller le **canal de l'organisation 72** et le canal 16 en double veille

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.
- 4.2 Tous les bateaux :
- jaugés en IRC Equipage
- du système à handicap Osiris Habitable (HN)
Les bateaux des groupes A, B, R1, R2 et L de la jauge OSIRIS seront nommés ci-après « croiseurs légers »
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription
(à faire parvenir par mail à secretariat@unm1882.fr) :
- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant »
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur : <https://www.unm1882.fr/trophee-semac-2023>
Pour valider votre inscription vous devrez vous acquitter des frais d'inscription requis :
En effectuant un virement bancaire en indiquant, lors du virement, le nom et le numéro de voile du bateau ; tous les frais bancaires restant à la charge du donneur d'ordre.
IBAN de l'UNM : FR76 3000 3032 0800 0500 3679 272
- En réglant en ligne sur le site du club à la rubrique boutique : <https://www.unm1882.fr/shop> en indiquant le nom et le numéro de voile du bateau.
 - En envoyant un chèque à l'ordre de l'UNM en indiquant au dos le nom du bateau et le numéro de voile à l'adresse suivante :
UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE – 34 bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE

19^{ème} édition de la régata « Trophée Dominique SÉMAC » 2 & 3 Septembre 2023



- Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'UNM au plus tard le jeudi 31 août 2023 à 17h.

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de :

Classe	Montant
OSIRIS croiseurs légers	150 €
De 8 à 9 M	250 €
De 9 à 11,5 M	300 €
Plus de 11,5 M	350 €

6. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. N/A

8. PROGRAMME

8.1 Pour les croiseurs légers, le grutage de mise à l'eau se fera le vendredi (prendre contact au préalable) ; le grutage de sortie de l'eau le dimanche en fin d'après-midi se fera en fonction de la distance retour à parcourir. Il sera affiché le samedi soir.

8.2 Confirmation d'inscription

- Plus aucune inscription ne sera possible après le jeudi 31 août 2023 à 17 h.
- Confirmation le vendredi 1^{er} septembre de 10 à 17 heures.
- Aucune confirmation le samedi 2 Septembre 2023.

8.3 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

8.4 Jours de course :

Samedi 02/09/23	Briefing skippers à 9h30 & par VHF ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes
Dimanche 03/09/23	Briefing skippers à 9h30 & par VHF ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes

8.5 Dernier jour de la régata :

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h (15h pour les croiseurs légers).

8.6 Festivités :

Samedi 2 septembre 2023 : Repas des équipages.

Dimanche 3 septembre 2023 à 18 heures : remise des prix.

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle

10. N/A

11. N/A

12. PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type : construits ou côtiers.

12.2 Emplacement de la zone de course :

Rade de Marseille Rade Sud ou Nord en fonction des conditions météo.

13. CLASSEMENT

13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand quatre (4) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

14. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande **lors de leur inscription** pourront être hébergés gratuitement du jeudi au dimanche soir par l'UNM dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact **avant le vendredi 18 Août à 18 heures** avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

16. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Chaque groupe IRC 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} / Chaque groupe OSIRIS 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

